

Liste d'exceptions Hôpitaux/cliniques sans convention pour les assurances complémentaires

Valable dès le 01.09.2026

Avant un séjour planifié à l'hôpital ou en clinique en division demi-privée ou privée, veuillez vous adresser auprès du Team Conseil prestations de la KPT pour connaître votre droit aux prestations. Nous vous conseillerons avec plaisir et examinerons avec vous la suite de la procédure.

1. Hôpitaux répertoriés

Les établissements suivants figurent sur une liste hospitalière cantonale (hôpitaux répertoriés). La KPT Caisse-maladie SA prend en charge les coûts des prestations relevant de l'assurance de base (AOS). La KPT Assurances SA n'assume pas de coûts par l'assurance complémentaire des frais d'hospitalisation étant donné qu'il n'y a pas de convention entre l'hôpital et la KPT.

Mais vous pouvez vous faire soigner dans un hôpital mentionné comme alternative (liste non exhaustive).

Canton	Hôpitaux répertoriés (Seules les prestations de l'assurance de base sont payées par la KPT)	Alternatives pour les clientes et clients de la KPT (Prise en charge des coûts par l'assurance de base et l'assurance complémentaire selon les conventions passées entre l'hôpital et la KPT et en fonction de la couverture souscrite)
AG	Reha, Rheinfelden	– RehaClinic, Baden – RehaClinic, Bad Zurzach – RehaClinic, Kilchberg – RehaClinic, Luzern – aarReha, Schinznach-Bad – Reha Klinikum, Säkingen (Deutschland) – Berner Klinik, Crans-Montana
AG	Privatklinik im Park, Schinznach-Bad	– aarReha Schinznach, Schinznach-Bad – RehaClinic, Bad Zurzach – RehaClinic, Baden – RehaClinic Kilchberg, Kilchberg – Berner Klinik Montana, Crans-Montana
AG	Klinik Barmelweid AG (réadaptation et somatique), Barmelweid	– aarReha, Schinznach – RehaClinic, Zurzach – Kliniken, Valens – Berner Rehaszentrum, Heiligenschwendi – Zürcher Höhenklinik, Wald – Kantonsspital Aarau, Aarau – Kantonsspital Baden, Baden – Spital Rheinfelden, Rheinfelden – Klinik für Schlafmedizin, Bad Zurzach – Spital Muri, Muri

Canton	Hôpitaux répertoriés (Seules les prestations de l'assurance de base sont payées par la KPT)	Alternatives pour les clientes et clients de la KPT (Prise en charge des coûts par l'assurance de base et l'assurance complémentaire selon les conventions passées entre l'hôpital et la KPT et en fonction de la couverture souscrite)
GE	Clinique de Maisonneuve, Châtelaine	– Clinique les Hauts d'Anières, Anières – Clinique Bois-Bougy, Nyon – Clinique de Valmont (Swiss Medical Network), Glion
ZH	Klinik Uroviva Bülach	– Spital Männedorf, Männedorf Zürich – Spital Zollikerberg, Zollikerberg – Spital Bülach, Bülach – Kantonsspital Winterthur, Winterthur
ZH	Limmatklinik AG, Zürich	– Spital Bülach, Bülach – Spital Limmattal, Schlieren – See-Spital, Horgen – Spital Uster, Uster – Spital Zollikerberg, Zollikerberg – Spital Männedorf, Männedorf – Stadtspital Zürich Triemli, Zürich – Privatklinik Bethanien, Zürich
ZH	Universitätsspital Zürich, Psychiatrie, Zentrum für Essstörungen, Zürich	– Klinik Aadorf, Aadorf

Payback dans l'assurance des frais d'hospitalisation (H)

La KPT Caisse-maladie SA assume les coûts en division commune par l'assurance de base selon la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Les clients au bénéfice d'une assurance des frais d'hospitalisation, qui se font soigner en division commune d'un hôpital, reçoivent de la KPT un remboursement journalier (Payback) de CHF 200.– (assurés en demi-privé) ou de CHF 250.– (assurés en privé) pendant toute la durée du séjour hospitalier. Durant un séjour dans une institution psychiatrique ou durant un séjour en réhabilitation, le Payback est versé au maximum pendant 5 jours.

2. Hôpitaux non répertoriés

Les établissements suivants ne figurent pas sur une liste hospitalière cantonale et ne disposent pas de conventions avec la KPT (KPT Caisse maladie SA et KPT Assurances SA). Dans ces hôpitaux, la KPT n'assume pas de coûts ni par l'assurance de base (AOS) ni par l'assurance complémentaire des frais d'hospitalisation.

Mais vous pouvez vous faire soigner dans un hôpital mentionné comme alternative (liste non exhaustive).

Canton	Hôpitaux non répertoriés (KPT ne paie pas de coûts par l'assurance de base et l'assurance complémentaire)	Alternatives pour les clientes et clients de la KPT (Prise en charge des coûts par l'assurance de base et l'assurance complémentaire selon les conventions passées entre l'hôpital et la KPT et en fonction de la couverture souscrite)
GE	Nouvelle Clinique Vert Pré, Genève	– Clinique de la Plaine, Genève – Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Genève
VD	Clinique La Prairie, Clarens	– CHUV, Lausanne – Clinique de la Source, Lausanne – Cliniques Bois-Cerf + Cecil (Hirslanden), Lausanne – Clinique Montchoisi (Swiss Medical Network), Lausanne – Clinique Genolier (Swiss Medical Network), Genolier
ZH	Eulachlinik, Winterthur	– Kantonsspital Winterthur, Winterthur – Stadtspital Triemli, Zürich – Gesundheitszentrum Oberland, Wetzikon
ZH	Klinik Tiefenbrunnen, Zollikon	– Aucune alternative



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

3. Hôpitaux avec tarifs à bien plaisir

3a) Remboursement partiel des prestations hospitalières et médicales

Pour les établissements répertoriés ci-dessous, aucune convention n'a été signée entre l'hôpital et la KPT Assurances SA en matière d'assurance complémentaire. Les coûts des prestations couvertes par l'assurance de base (AOS) sont pris en charge par la KPT Caisse maladie SA. Les clientes et clients ayant souscrit une assurance des frais d'hospitalisation bénéficient en outre d'un tarif à bien plaisir défini par la KPT (= tarif maximum), dont l'hôpital a connaissance. La KPT paie la facture directement à l'hôpital jusqu'à concurrence du tarif à bien plaisir.

Veuillez noter que vous devez régler à vos frais les coûts dépassant ce tarif que l'hôpital et d'autres fournisseurs de prestations vous facturent pendant la durée de l'hospitalisation. Renseignez-vous au préalable auprès de votre hôpital et de votre médecin, lesquels sont soumis à une obligation d'information et doivent présenter clairement les coûts afférents.

Vous avez également la possibilité de vous faire soigner dans un autre hôpital. S'il s'agit d'un hôpital conventionné ou répertorié, la KPT prend en charge les coûts dans le cadre des conventions passées et selon votre couverture d'assurance.

Canton	Hôpital (Application du tarif à bien plaisir défini)
AG	Salina Medizin, Rheinfelden
GR	Hôpital régional Surselva SA, Ilanz
TG	Klinik Seeschau, Kreuzlingen
TG	Herz-Neuro-Zentrum Bodensee, Münsterlingen
ZH	Privatklinik Hohenegg AG, Meilen



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

3b) Remboursement des prestations hospitalières et remboursement différencié des prestations médicales

Pour les établissements ci-dessous, il existe une convention entre l'hôpital et la KPT Assurances SA en matière d'assurance complémentaire. Les prestations hospitalières supplémentaires (prestations cliniques, hôtellerie/confort) sont prises en charge conformément aux conventions en vigueur. Les prestations médicales supplémentaires sont prises en charge en tiers-payant (TP)*si les médecins traitants impliqués ont adhéré au modèle tarifaire reconnu et convenu entre l'hôpital et la KPT et s'ils facturent leurs honoraires conformément à cette structure.

Canton	Hôpital
GE	Hirslanden Clinique des Grangettes, Chêne-Bougeries
GE	Hirslanden Clinique la Colline, Genève
GE	Clinique Générale-Beaulieu, Genève
GE	Hôpital de la Tour, Meyrin

*TP : Les médecins facturent directement à la KPT